

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 (DOSSIER R-4167-2021)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022 (dossier R-4167-2021). La demande du Transporteur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

LA DEMANDE

Le Transporteur demande à la Régie de modifier les tarifs et conditions des services de transport d'électricité pour les années tarifaires 2021 et 2022 et d'approuver des revenus requis de l'ordre de 3 311,0 M\$ pour 2021, en baisse de 123,8 M\$ par rapport aux revenus requis approuvés pour 2020, et de 3 323,2 M\$ pour 2022, en hausse de 12,2 M\$ par rapport aux revenus requis demandés pour 2021.

Le tarif annuel de transport demandé représente une baisse de 3,3 % pour 2021 et une baisse de 3,9 % de la facture de la charge locale. Le tarif annuel de transport demandé pour 2022 représente quant à lui une baisse de 1,7 % par rapport au tarif annuel de transport demandé pour 2021 et une hausse de 0,6 % de la facture de la charge locale.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2021-101, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenante. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie **au plus tard le 25 août 2021 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Tel que prévu à l'article 21 du Règlement, toute personne qui ne désire pas participer activement au dossier peut soumettre des commentaires écrits et les déposer à la Régie à la date que celle-ci fixera ultérieurement.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca